

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

### VINDOBONA METTERNICH

Part R - ISIN : FR0014002AO1

FIA soumis au droit français

Société de gestion : HOMA CAPITAL S.A.

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FCP de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». Son objectif est double : surperformer l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EU, coupons réinvestis, sur un horizon minimum de placement recommandé de trois ans et avoir un impact social en investissant dans des sociétés dont la stratégie prend en compte des objectifs de développement du capital humain. Afin de chercher à atteindre les objectifs de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères ISR et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est durablement supérieure à 90%.

Le fonds ne dispose pas du label ISR.

**Etape 1 :** Politique d'investissement durable : analyse de l'univers de valeur à partir de critères ISR. Dans un premier temps, le gestionnaire appliquera à l'univers d'investissement initial un filtre d'exclusion ESG des valeurs interdites.

**Etape 1-1 :** Univers éligible et politique d'exclusion ESG.

**Etape 1-2 :** La société de gestion appliquera une deuxième sélection avec une méthodologie interne extra-financière propriétaire reposant sur une série de critères axés sur le bien-être au travail comprenant un processus d'investissement QVT composé d'une approche « best in class » puis d'une approche « best effort ».

**Etape 2 :** Politique d'investissement - construction et suivi du portefeuille. La réalisation de l'objectif financier du Fonds s'appuie sur une stratégie d'investissement consistant à gérer de manière active un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créances, via des titres en direct et/ou des OPCVM ou FIA, en s'appuyant sur des facteurs décisionnels « Top-down » et « Bottom-up ». L'équipe de gestion choisira les actifs présentant les meilleures perspectives en fonction des anticipations d'évolution de l'environnement économique, financier et extra-financier.

Les OPC sous-jacents sont sélectionnés selon les critères principaux suivants : actifs des fonds, processus de gestion et de contrôle des risques, stabilité et compétence de l'équipe de gestion, frais de gestion des OPC. Le Fonds peut être exposé au risque de taux jusqu'à 130% maximum de l'actif net. L'exposition au risque action n'excède pas 10% de l'actif net. Le Fonds peut être investi en titres vifs :

- au minimum 80% en titres de créances et instruments du marché monétaire : obligations et titres de créances libellés en euro, d'émetteurs souverains ou d'émetteurs privés, toutes notations confondues, et de toutes durations.

- en titres dits spéculatifs de notation inférieure à BBB- ou jugée équivalente par la société de gestion (à hauteur de 40% maximum de l'actif net).

Le Fonds peut être investi en parts ou actions d'OPC :

- jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions :
- d'OPCVM de droit français ou de droit étranger,
- de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou de fonds d'investissement ayant fait l'objet d'un accord bilatéral entre l'AMF et leur autorité de surveillance portant sur l'équivalence de leurs règles de sécurité et de transparence aux règles françaises, avec mise en place d'un instrument d'échange d'informations et d'assistance mutuelle dans le domaine de la gestion d'actifs pour le compte de tiers.

- jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions de placements collectifs de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement, conformes aux critères de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPCVM et FIA sélectionnés répondent aux mêmes critères que les titres vifs.

- entre 0 et 20% de son actif net en UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, exposés aux produits de taux.

- entre 0 et 10% de son actif net en OPC investis en actions de grandes capitalisations.

Le FCP pourra investir, via les titres vifs ou via les OPC, auprès d'émetteurs de toutes zones géographiques émettant en euro, y compris les pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. A titre accessoire, il pourra investir dans des titres non libellés en euros, à condition que l'exposition à ces titres soit couverte du risque de change.

Le FCP sera géré dans une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 1 et 8.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre le risque de taux et uniquement de couverture pour le risque de change. Surexposition possible dans la limite de 30% de l'actif net avec une exposition globale pouvant aller jusqu'à 130% de l'actif net.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative, ou le jour ouvré précédent en cas de fermeture de la bourse de Paris ou des jours fériés légaux en France, avant 16 heures, par le dépositaire.

Valeur liquidative hebdomadaire : elle est établie chaque vendredi ou si ce jour n'est pas un jour de bourse à Paris ou est un jour férié légal en France, le jour ouvré précédent.

Le FCP réinvestit ses sommes distribuables.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant 3 ans.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible ← → À risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus faible    Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le Fonds se situe actuellement au niveau « 3 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés d'obligations euro.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre Fonds.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le Fonds peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

##### Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le Fonds via les OPCVM et FIA sous-jacents peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

##### Risque de contrepartie :

Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. Le FCP est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

##### Risque de liquidité :

Le FCP peut être investi des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

##### Risque de durabilité :

Un évènement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le fonds. Le fonds est exposé aux risques en matière de durabilité. Il suit une approche extra financière engageante visant à atténuer ces risques. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

## FRAIS

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.*

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de ce Fonds, disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : HOMA CAPITAL – 37, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie - 75008 Paris, ainsi que sur le site : [www.homacapital.fr](http://www.homacapital.fr)

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0.80% de l'actif net*
----------------	-----------------------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le pourcentage indiqué se fonde sur une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

## PERFORMANCES PASSÉES

*La part R ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.*

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Le Fonds a été créé en 2011.

La part R a été créée le 26/02/2021.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Nom du dépositaire :** SOCIETE GENERALE

### Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds :

De plus amples informations sur le Fonds, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de HOMA CAPITAL - 37, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie - 75008 Paris - [www.homacapital.fr](http://www.homacapital.fr)

### Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative du Fonds Vindobona Metternich est tenue disponible par la société de gestion de portefeuille, et communiquée à toute personne qui en fait la demande à HOMA CAPITAL - 37, Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie – 75008 Paris - +33 1 75 77 47 00. La valeur liquidative est également disponible sur son site internet [www.homacapital.fr](http://www.homacapital.fr).

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce

sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de HOMA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

HOMA CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/03/2022.